

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 9 (1864)
Heft: 9

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

dirigée par F. LECOMTE, lieutenant-colonel fédéral.

N° 9.

Lausanne, 26 Avril 1864.

IX^e Année

SOMMAIRE. Canons rayés. — Nécrologie. *Colonel Bontems, Auguste.*

— Organisation de l'armée suisse. — Guerre du Danemark.

SUPPLÉMENT. — Guerre du Danemark.

CANONS RAYÉS.

(Voir les précédents numéros.)

Pour faire suite aux documents publiés précédemment, voici quelques extraits du rapport de la commission du Conseil national, dont nous avons déjà parlé :

« Au commencement de la discussion, ainsi s'exprime la commission, les opinions étaient passablement divergentes, et la commission paraissait vouloir se diviser en trois minorités. Tous les membres étaient cependant d'avis d'entrer en matière, mais trois d'entre eux voulaient qu'on limitât l'extension du système aux quatre batteries de l'artillerie d'élite encore pourvue de canons lisses de six livres. Une minorité d'un membre proposait d'étendre la transformation au matériel de réserve, qui comprend 13 compagnies. Enfin, une troisième minorité de deux membres inclinait pour l'adoption du projet du Conseil fédéral. Le septième se réservait de se prononcer ultérieurement, se laissant essentiellement diriger par la question financière. Puis après un débat assez vif la commission s'est entendue pour proposer de transformer toute notre artillerie de campagne et d'armer nos deux contingents de pièces de 4 livres rayées en remplacement des canons de 6 livres, ajournant jusqu'à nouvel examen la transformation des pièces de position.

» La minorité de deux membres qui adoptait dans son entier le projet présenté se fondait sur la nécessité de nous mettre au niveau des puissances militaires en ce qui concerne l'armement de notre ar-